



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 1 JUILLET 2024

<i>Nombre de membres du Conseil Municipal</i>		L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel dans la salle polyvalente de Lanteuil située place de la Mairie en raison des élections législatives anticipées qui neutralisent l'habituelle salle du conseil municipal entre le 30 juin et le 7 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire.
En exercice	15	
Présents	13	
		<u>Date de convocation</u> : 24 juin 2024
		<u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Jean-François LAFAURIE, Albert LAURENT, Claude MONEGER, Jérôme TADEUSZAK, Laure-Hélène MASSON, Jean-Jacques VAILLANT, Jean-François VERLHAC et Séverine VIGIER.
		Étaient excusées : Nathalie DUBOIS qui a donné procuration à Alain VAUZOUR Léa DUMOND qui a donné procuration à Jean-François VERLHAC
		<u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT

Appel des élus et vérification du quorum : 13 élus effectivement présents.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- Point Projet :
 - o Construction du local technique :
 - Avenant 1 lots 4 (couverture métallique) et 5 (menuiseries extérieures)
 - Emprunt bancaire
 - Etat d'avancement des travaux
 - Réalisation des peintures
 - o Rénovation de l'école
 - o Effondrement route des Joinesses
- Contrat saisonnier période estivale
- Questions diverses.

Déroulé de la séance :

Délibération : Avenant 1 lot 4 et lot 5 pour la construction du local technique – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant n°1 du lot 4 couverture métallique avec une moins-value de 872.55€ et l'avenant n°1 du lot 5 menuiseries extérieures pour un changement de type de menuiserie n'entraînant pas de modification tarifaire.

Délibération : Financement local technique à la Bitarelle -recours à l'emprunt – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'emprunt de 90 000€ au taux fixe de 3.9% sur 20 ans auprès de la Caisse d'Épargne.

Point évoqué : Avancées des travaux de construction du local technique

Le conseil municipal est informé de l'avancée des travaux de construction du local technique au lieu-dit La Bitarelle.

Délibération : Peinture au local technique au lieu-dit La Bitarelle – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Pereira pour un montant de 3123€HT pour la peinture de la grande pièce du local technique actuellement en construction.

Point évoqué : Rénovation de l'école

Le conseil municipal est informé de l'arrêt du programme de rénovation de l'école pour l'année 2024.

Délibération : Effondrement route des Joinesses VC6 – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité, vu l'urgence des travaux, la rénovation de la route des Joinesses pour un montant estimatif de 28 500€HT et sollicite le conseil départemental de Corrèze pour une demande de subvention.

Point évoqué : contrat saisonnier période estivale

Le conseil municipal valide le recours à un recrutement saisonnier pour un poste de 20h/semaine pour juillet août.

Objet : Questions diverses

Le conseil municipal a pris connaissance des informations suivantes :

- Le marché associatif le cabas paysan cesse son activité les mercredis.
- Le rappel du planning des élections législatives pour le second tour

Fin de séance :

La séance est levée à 20h17.

Le Maire,

Christian DERACHINOIS

Le secrétaire de Séance

Sébastien CHABENAT

